



DÉBAT PUBLIC Center Parcs Poligny

Atelier « Emploi »

Sous-atelier 1 : Adéquation entre l'offre et la demande d'emploi
Poligny le 20 mai 2015

Compte rendu

Cet atelier ouvert à 20 h 05 et clos à 23 h 25 a réuni environ 120 personnes. Beaucoup d'interrogations sur les futurs emplois générés par le projet de Center Parc, la dénonciation par une partie du public des emplois non qualifiés, précaires et mal payés liés à l'économie marchande mondialisée et la crainte exprimée par d'autres que Center Parc soit un acteur trop puissant destructeur des activités touristiques existantes. Des réponses et des engagements du groupe Pierre & Vacances-Center Parc et plusieurs propositions d'initiatives venues du public pour voir le territoire tirer parti du projet.

Accueils rapides de M. Dominique Bonnet, maire de Poligny, qui dément un propos de presse selon lequel le Conseil municipal se serait prononcé sur un autre tracé pour l'accès au futur Center Parc, et de Mme Claude Brévan, présidente de la CPDP qui explique l'indépendance statutaire de la commission et annonce la mise en ligne prochaine sur le site électronique de la commission des propositions et idées du public.

Présence de M. Chabert, directeur général de PV Développement, du groupe Pierre & Vacances – Center Parcs (PV-CP) maître d'ouvrage du projet, accompagné de plusieurs collaborateurs et collaboratrices.

Mme Fatima Ouassak, membre de la CPDP et animatrice de l'atelier, énonce les problématiques de la réunion :

1. La nature des emplois (à temps plein ou partiel, durée des contrats, conditions de travail, ...) à évoquer en plénière
2. L'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, à évoquer en sous-groupe
3. L'articulation entre accompagnement à l'emploi et offre du CP, à évoquer en sous-groupe

La nature des emplois

Quels emplois ? Pour M. J. Chabert, le groupe Pierre & Vacances – Center Parcs crée des emplois directs et indirects. Il n'a pas l'expérience d'un Center Parc de 400 cottages, jauge de moitié plus petite que ce qu'il exploite actuellement, il extrapole les perspectives de ses activités. Il distingue la phase de la construction de celle de l'exploitation. **Pour la construction : entre 250 et 500 emplois**

pendant 2 ans, au début dans le BTP, puis ensuite dans l'artisanat, les équipements, le mobilier. **Pour l'exploitation** moins saisonnière que celle du tourisme été/hiver, ce sont de courts séjours de 3 à 4 jours d'une population urbaine, toute l'année, y compris hors vacances scolaires. Prévoir **300 employés environ** selon les choix d'internaliser ou d'externaliser les tâches. Sur les sites CP existants : emplois internes : 85 % en CDI, et 15 % en CDD. 60 à 65 % d'emplois à temps plein. 35 à 40 % d'emplois à temps partiel, inhérents au tourisme, pour le nettoyage des locations les jours de départ. A Poligny, ce serait 189 emplois à temps plein, 111 à temps partiel. Les emplois externes ou indirects sont générés par les achats de biens ou de prestations : ce serait 5 M€/an qui favoriseraient les emplois locaux et régionaux dont la forte proximité est nécessaire. La formation est à anticiper avec la participation des partenaires et des institutions dédiées. Le projet reste à faire.

Rémunérations. Le public s'interroge. M. Pottin (PV-CP) cite une étude INSEE Moselle et une enquête PV-CP interne qui concluent à une rémunération moyenne horaire sur le site des Trois Forêts (Moselle) de 12,65€/ heure, soit supérieure de 6,5% à la grille des métiers du tourisme. Refus d'un calcul du salaire médian qui confondrait 35 métiers différents et n'aurait pas de signification.

Mme Jeanne P., d'un village voisin, revient ensuite sur la rémunération pour 39h/mois et demande des détails. PV-CP évoque 380 €/ net/mois. Ces employés cherchent souvent d'autres emplois complémentaires. PV-CP les aide, c'est son intérêt pour ne pas les voir partir. Il y a des formations proposées et diplômantes pour augmenter l'employabilité de ces personnes. Mme P. rappelle que le Conseil général de Lorraine avait financé 5,5 M€ au titre de la formation. M. Chabert (PV-CP) explique que le CG 57 a financé plusieurs démarches : diagnostics, emplois pour l'énergie, etc. Le CG 57 avait observé que l'ouverture du CP pouvait inciter des personnes en poste à postuler au risque de déstabiliser des hôtels existants. D'où un programme de formation engagé deux ans auparavant pour le nombre d'emplois disponibles à venir. Même démarche dans la Vienne avec les maîtres-nageurs-sauveteurs pour l'ouverture en juin 2015. Ces programmes sont mis en place avec les conseils régionaux et les coûts peuvent être importants.

Le turn-over constaté en Moselle dans les 3 premières années aurait été de 30 %. Signifie-t-il que les emplois sont insupportables ? M. Rémy Pontier responsable d'ATD Quart Monde Jura s'exprime au nom des plus pauvres privés d'emploi. Combattre les préjugés. Resocialiser. Insérer. Le RSA ne suffit pas pour vivre. CP offre des emplois non qualifiés et ingrats, des emplois de 39h/mois qui nécessitent des moyens de transport. Il faut développer les emplois à domicile, les emplois non marchands. M. Pottin (PV-CP) confirme un turn-over de 30% des emplois à l'ouverture du CP de Moselle. C'est habituel lors de la création d'un site. Il y a des ajustements. Ce turn-over est tombé à 12 % maintenant. Il se défend de créer des emplois précaires. Ce sont des emplois peu qualifiés à temps partiel, caractéristiques du tourisme. Ne serait-ce pas des emplois aidés qui disparaissent avec la fin de l'aide ? Le turn-over et le temps partiel seraient-ils liés aux emplois aidés ? PV-CP s'en défend : son intérêt est d'avoir des équipes solides et fiables, le groupe n'a pas de logique de recrutement pour bénéficier d'aides et renvoyer des personnes ensuite. 92 % du personnel est satisfait. PV-CP veut fidéliser ses collaborateurs, les voir partir n'est pas son intérêt. En réponse à une question, il précise ne pas utiliser d'intermittents. Une fiche sera publiée sur le site du débat.

La formation. A quel rythme est assurée la formation, qui la paie : Pôle emploi, c'est-à-dire les contribuables, ou le groupe PV-CP ? Selon les responsables de PV-CP, Pôle-Emploi définit les besoins de la profession pour le territoire, fixe ses priorités et sélectionne des candidatures adressées à PV-CP. Son seul critère est la qualification pour les emplois proposés. PV-CP réalise les premiers recrutements avec l'aide de Pôle-emploi et s'engage à recevoir toutes les personnes retenues par PE. PV-CP élabore son plan de formation interne. Il est demandé à PV-CP de préciser le cahier des charges des métiers donné à Pôle-emploi et les critères de sélection. On questionne sur les parcours

professionnels internes. Des exemples de promotions spectaculaires verticales ou horizontales sont donnés par PV-CP, ce que seul permet un grand groupe. Des informations seront publiées dans le débat.

Quels métiers externalisés ? M. Daniel B., originaire de Plasne, questionne : quels métiers seront externalisés, quelle sera la politique de promotion, quelle politique de la qualité et ses conséquences sur la rémunération ? M. Chabert (PV Développement) évoque la possibilité d'externaliser la restauration, certains loisirs, l'information touristique. Décisions non prises. Il évoque le CP de la Vienne et ses partenariats avec des autorités publiques et avec les chambres d'agriculture.

Quelle convention collective ? M. Bernard D., d'Arbois, qui a toujours travaillé dans l'hôtellerie confirme le turn-over habituel, évoque ces métiers parfois inconfortables et pas faciles et s'intéresse aux avantages en nature : 13^{ème} mois, respect du SMIC hôtelier, mutuelle, etc. Surprise : PV-CP relève de la convention collective de l'immobilier : pas d'avantages en nature, mais des repas à 2.50€, un 13^{ème} mois, une mutuelle (qu'une loi récente impose maintenant), une prime d'ancienneté. PV-CP présente alors sa politique managériale avec des primes pour motiver certains métiers (commercialisation), des bonus par équipe, des activités d'échanges et de motivation entre collaborateurs avec des récompenses comme des journées conviviales événementielles entre collaborateurs.

Sous-groupe de travail 1 sur l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi

Animation : Mme F. Ouassak de la CPDP

Quels emplois ? Une femme constate que beaucoup de femmes et de jeunes cherchent des emplois peu qualifiés à temps partiel. L'aide à domicile propose des emplois, les TAP (Temps d'activités périscolaires) également. Les postes de PV-CE pourront-ils venir en complément ? Un jeune homme s'interroge sur la stratégie de l'emploi. Le secteur associatif souffre : 8 à 10 % des emplois y sont fragilisés, même difficulté pour la culture (festivals). Comment trouve-t-on des financements pour le CP alors qu'il en manque ailleurs ? Quel est le taux de chômage dans la région ?

Un représentant de Pôle-emploi explique que beaucoup d'offres ne sont pas pourvues en raison de l'inadéquation des qualifications et compétences. Il faut un an pour pourvoir un poste qualifié. Les jeunes diplômés de l'Université sans qualification technique ne sont pas employables. Le Jura souffre aussi de l'attractivité de la Suisse. Les personnes sans qualification ou à la recherche d'emploi à temps partiel (enfants à charge) seront intéressées par les offres du CP.

M. J-L Tissier, représentant de la CAPEB, rappelle que des entreprises du BTP ferment avec du personnel qualifié. L'activité a baissé de 6% en 2015. Le préfet s'est réjoui du succès du Forum emploi qui a réuni 5000 personnes. Pas la CAPEB. Le BTP a besoin du chantier du CP pour éviter des fermetures.

Quels emplois pour l'hôtellerie ? Une femme évoque les formations hôtelières à Poligny et Arbois. Les jeunes ont besoin de stages. Le CP pourrait-il en proposer ? On évoque l'hôtellerie du Jura insuffisante. Aucun hôtel à Poligny ne peut accueillir un car de touristes. Les jeunes souhaitent rester et partent à Dijon, Paris ou en Ecosse parce qu'il n'y a pas de structures pour les employer. D'autres formés au tourisme changent d'orientation. C'est un paradoxe. Avec le tourisme, il y a aussi les métiers de l'animation. La venue d'un CP peut leur offrir des perspectives. Certes ces métiers sont difficiles, on évoque le turn-over, les horaires, les congés, la fatigue, etc. Il faut former des jeunes très tôt.

Quel partenariat avec le CP ? C'est une bulle fermée qui doit s'ouvrir aux associations et à d'autres partenariats. PV peut offrir des emplois quand les collectivités locales ne le peuvent plus.

Quelles autres initiatives pour l'emploi ? M. Michel M. a noté que le projet de CP fournirait du travail au BTP pour 2 ans. Il faut d'autres projets. Il y a à Poligny au moins 200 logements sans protection thermique. Il faut aider les propriétaires, ça coûtera moins cher que le CP.

Quels seront les profils et les besoins des clients du CP ? Si les clients restent dans le CP, l'économie locale n'y trouvera pas beaucoup d'intérêt. Il faut une stratégie pour que ces clients sortent découvrir la région, c'est aux habitants de l'élaborer. Il y aura alors d'autres emplois externes et pas seulement ceux indirects suscités par les dépenses du CP. On évoque le besoin d'une étude de marché. Une personne a fait à la louche une estimation. Pour elle, les retombées seront d'abord pour l'achat de carburants, environ 1,2 M€/an. Les autres dépenses seront limitées. Elle les évalue à 61€/famille. C'est peu. Peut-être, mais c'est à étudier pour développer des activités. La clientèle viendra de Lyon et de Suisse. Le Président de la communauté de communes, Jean-François Gaillard, pense qu'il y aura des achats de vins, de Comté, qu'il y aura des créations d'emplois. Tout est à réfléchir. Un autre atelier du Débat public sera consacré à ce thème.

Le CP peut-il conduire à des suppressions d'emplois ? La révolte ! La question est posée et reste sans réponse. Mais elle suscite une sorte de révolte dans l'atelier. Une personne, suivie d'autres, dénonce le CP qui propose un tourisme artificiel et fait peur. Il existe un accueil dans les fermes qui marche bien. La bulle tropicale est un non-sens, et si les retombées extérieures sont principalement les ventes de carburant, ce sont les supermarchés seuls qui en auront le bénéfice. La décision d'autoriser ce CP est politique et on ne nous écoute pas, c'est comme pour la réforme des collèges. On va détruire une économie locale. Nous défendons un paysage, des vraies valeurs. Avec moins d'argent, on peut faire plus d'emplois. Il faut investir sur d'autres secteurs qui favoriseront l'emploi : les économies d'énergie, la création de parcs naturels attractifs, les métiers verts qui sont l'avenir.

Alors, le CP peut-il répondre à un besoin d'emplois, sera-t-il un concurrent utile ? M. Gaillard, président de la communauté de communes, reçoit déjà des CV. La CPDP aussi ! Mais Pôle-emploi qui reçoit les demandes d'emplois n'a pas le droit de les sélectionner selon leur localisation. Comment être assuré que ce seront des candidatures locales qui seront d'abord retenues ? Et si c'est le cas, le CP ne va-t-il pas siphonner les bonnes candidatures au détriment des acteurs du tourisme local ? On évoque la même inquiétude quand Henri Maire s'est développé. Il a au final fait connaître le Jura dans le monde entier. Le CP sera-t-il un concurrent écrasant ou va-t-il créer une dynamique nouvelle ? Tout dépend du Jura, le Jura n'est pas inexistant, il sait ce qu'est le tourisme.

En conclusion, le CP : contrainte ou opportunité ? Certains ne veulent pas d'un CP, contraire à leur vision du tourisme futur, d'autres l'espèrent et vite pour assurer du travail. La poursuite du projet reste conditionnée aux modalités de son installation et de ses relations avec le territoire.

Synthèse de l'atelier « Emplois »

Mmes Ouassak et Brévan restituent les travaux de chaque sous-atelier. Lors du débat général, sont évoqués l'accompagnement nécessaire des jeunes vers l'emploi, la mobilisation des associations sur le projet de CP, la mobilisation des partenaires publics et privés concernés par l'emploi.

M. Pottin, de PV-CP, répond à quelques préoccupations exprimées dans la soirée. Il annonce que toutes les informations et données existantes dont dispose PV-CP sur l'emploi seront mises à disposition de ses partenaires. Il rappelle que les candidatures seront reçues par Pôle-emploi qui les

transmettra au groupe PV-CP. La garde des enfants pour les emplois à temps partiel ? Elle n'a jamais été demandée ; ces emplois se terminent vers 16h et laisse le temps aux parents de retrouver leurs enfants à la sortie des écoles. La garde pour les personnels dans la restauration ? Pas de demandes, mais réflexion possible. La qualification en relation avec un lycée hôtelier ? Il faut établir un partenariat. Relations avec les Missions locales ? Oui, ça se fait ailleurs. Le chiffre d'affaire à l'extérieur du site ? Il pourrait être de 5 M€ si on l'extrapole de l'activité en Moselle. La présidente de la CPDP, Mme Brévan, demande un chiffre mieux justifié. Les fiches de métiers et de poste ? Pas encore établies pour Poligny. La priorité au recrutement local ? Interdit à Pôle-emploi, mais 80% des emplois ne seront pas saisonniers et nécessiteront un domicile à proximité. Des navettes de transport gratuites pourront être mises en place. Les lots des marchés de travaux ? Il y aura plusieurs lots pour sécuriser la réalisation. Le représentant de la CAPEB s'en félicite et déclare que les entreprises vont se structurer à plusieurs pour postuler.

Mme Ouassak remercie les participants.

La réunion est close à 23h25